



PV DE SEANCE ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20 h, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des Mariages sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 25 juin 2025.

Présents :

Mesdames, Béatrice MOTHRE – Jessica DAGORNE – Corinne GUERET - Valérie MARCHESE –
Messieurs, Frédéric LALAURIE – Jean FANDARD – Alain MARC – Julien SALVAN - Patrick DORÉ

Excusés ayant donné procuration :

Madame Nicole BARONI à Madame Béatrice MOTHRE
Madame Maryline HEUZÉ à Monsieur Patrick DORÉ

Excusés :

Mesdames Sylvaine DUTERTRE – Marie-Christine THOMAS
Monsieur Laurent BELZIC

Absents :

Monsieur Nicolas CEDILLE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES :

3. Droit de Préemption Urbain renforcé

PERSONNEL :

4. Tableau des effectifs

Informations diverses :

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain MARC est désigné comme secrétaire de séance.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 19 MAI 2025 est approuvé à l'unanimité

PRECISE que le Droit de Préemption Urbain et le Droit de Préemption Urbain Renforcé institués par la présente délibération entreront en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme,

PRECISE que conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité auront été effectuées : Affichage en mairie Mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département

PRECISE qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée à :

- La Préfecture de Seine et Marne
- La Direction des Services Fiscaux
- La Présidence du Conseil Supérieur du Notariat La Chambre Départementale des Notaires
- Aux Barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance
- Au greffe du même tribunal
- Au Directeur de la Direction Départementale des Territoires

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DONNE délégation à Madame le Maire pour exercer, en tant que de besoin le droit de préemption conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière Le périmètre du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé seront annexés au dossier de PLU conformément à l'article R.151-52 7° du code de l'Urbanisme.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

IV - TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement du service « Cantine/Périscolaire » et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, la collectivité s'est orientée vers une réflexion de polyvalence des diverses missions des agents.

Cet objectif de polyvalence a été abordé individuellement lors des entretiens d'évaluations de fin d'année 2024.

Aussi, suite à deux réunions d'échanges avec le personnel présent en poste, l'une le 14 mai et la seconde le 25 juin dernier, il a été proposé une modification de certains taux d'annualisation et une mise à jour des effectifs de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

SNCF / DÉPARTEMENT / MAIRIE : une fermeture temporaire du PN 25 les 17 et 18 juillet sera nécessaire pour la remise en état des panneaux – entretien végétation – Des petits malins passant sous les barrières fermées la SNCF installent donc des filets sous les barrières des passages à niveau.

Le SDESM a missionné Déco Paint pour la rénovation des postes transfo ENEDIS

PONT DE SEINE sur RD 116 : j'ai adressé un courrier au département concernant le passage de plus en plus important de poids lourds empruntant cet itinéraire alors que le pont est interdit au plus de 19 tonnes. Ce pont est un ouvrage d'art départemental.

Le département a demandé des contrôles routiers au commissariat de Fontainebleau puisque celui-ci est de leur ressort territorial.

Levée de séance à 20h36

Reprise de séance à 20h43

CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX : c'est un grand coup de projecteur pour notre territoire et notamment pour la commune de FOUJU qui a été retenue pour accueillir sur sa zone d'activités le plus grand campus de l'Intelligence Artificielle d'Europe – article REP 77-

FER 2025 : Une subvention de 35 % a été attribuée sur le dossier de travaux voirie Place Pasteur – Allée accessibilité et création espace au Monument aux Morts – création caniveaux et reprise bas-côté rue Curie et voirie Rue de Féricy –

Inauguration de l'Espace Culturel dimanche 22 juin : un orchestre de Jazz a accueilli 112 personnes au brunch en présence de Mr le Sous-Préfet, Mr le Ministre JL THIERIOT – Mr le Président de notre intercommunalité et du Lieutenant chef du SDIS. Moment très sympathique et nous avons eu un joli article dans la République de Seine et Marne.

Spectacle des écoles et fête du Village samedi 28 juin :

Chaque classe a présenté un magnifique spectacle pour les écoles - chorégraphie, danses – musiques choisies – Merci à Mme la Directrice et à ses collègues pour ce très beau moment de partage.

La remise d'une calculette Collège a été remise aux élèves par Mme le Maire et Mme Dagonne adjointe aux affaires scolaires pour leur entrée en 6^{ème}. Les associations étaient au rendez-vous avec une petite restauration et l'après-midi pour des jeux – concours de pétanque – tombola ... cette journée s'est clôturée autour d'un BBQ avec la participation de deux danseurs en danse Latino pour le bonheur de tous.

Rentrée scolaire 2025/2026 avec 109 élèves inscrits : Il était prévu d'accueillir les nouvelles familles pour la 1^{ère} inscription des enfants aux écoles Madeleine MICHELIS le mercredi 2 juillet de 9 à 11 h pour une visite des locaux ainsi qu'une visite des salles du Périscolaire.

Au vu des températures caniculaires, cette matinée a été annulée sur ces deux structures.

Tarif d'eau potable : Nos administrés commencent à recevoir les factures d'eau éditées par le nouveau délégataire AQUATER, nous questionnant sur le cout de l'eau – Notre contrat de 2016 étant à échéance au 31 décembre 2024.

Un nouveau marché public d'eau potable a été diligenté par la CC Brie des Rivières et Châteaux.

Béatrice MOTHRE demande à Mr LALAUERIE, 1^{er} adjoint un article qui sera annexé au PV de conseil.

Commissariat de Melun :

J'avais déjà remarqué des véhicules s'arrêter avant la fin du parking, sortir du véhicule et repartir
Dimanche soir 29 juin à 19h22, un véhicule est allé jusqu'à un poteau en fond de parking de la gare, le conducteur a récupéré quelque chose dans la trappe du bas poteau.

L'information a été communiquée au commissariat de Melun pour une demande de surveillance.

Levée de séance à 21h10

Alain MARC

Secrétaire de séance

Béatrice MOTHRE
le Maire,

LE MAIRE
B. MOTHRE

